



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

MODALITES DE SELECTIONS

INTERNATIONALES

-

Saison Sportive 2018

-

SELECTION NATIONALE

TRIATHLON

version au 20 décembre 2017

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo dont un titre. Le calendrier sportif international 2018 s'enrichit encore de nouvelles épreuves et est donc très dense.

Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

CADRE GENERAL

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI. pour la saison 2018.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les athlètes de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation.
4. Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour tout dossard supplémentaire qu'attribueraient les instances internationales (International Triathlon Union (I.T.U.), European Triathlon Union (E.T.U.)).
5. Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si, après application du point 4, le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la F.F.TRI., le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'Equipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, en s'appuyant éventuellement sur les critères d'éligibilité, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'équipe de France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable. Un ou des sportif(s) pourra (pourront) être retenu(s) pour participer à une stratégie collective permettant à un autre membre de l'équipe de France de décrocher une médaille.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser le quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Aucune sélection prononcée n'est définitive. La sélection reste subordonnée à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau dûment signée, ou de la convention de sportifs sélectionnés en Equipe de France pour les sportifs non inscrits sur les listes ministérielles, à la conformité de la préparation définie avec l'Entraîneur National et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte international.

11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une absence totale ou partielle du suivi médical, de la surveillance médicale réglementaire, d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ou du non-respect du calendrier de compétitions.
12. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par l'E.T.U. ou l'I.T.U. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
13. La F.F.TRI. se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Equipe de France. En aucune manière, la F.F.TRI. ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par de tels amendements.

Préambule

La fédération européenne de triathlon (E.T.U.) propose depuis 2006 les coupes d'Europe Junior, un circuit d'épreuves européennes à destination des jeunes athlètes âgés de 16 à 19 ans.

Depuis 2010, la F.F.TRI. constitue régulièrement une sélection nationale sur une ou plusieurs étapes de coupe d'Europe Junior.

Les sélections nationales junior contribuent à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

Acquérir une expérience internationale, appréhender un environnement particulier (se confronter à des sportifs (ves) étrangers, présence au briefing en anglais, règles de course internationales qui diffèrent des nationales, etc...), stress lié à la "peur" de l'inconnu, sont autant d'éléments devant être appréhendés pour pouvoir s'exprimer dans ce contexte nouveau dans les meilleures conditions. Bien souvent, les retours des sportifs après leurs premières expériences sur ces épreuves sont : "Cela n'a rien à voir avec un championnat de France", "Cela va plus vite" ou encore "Il y a une densité beaucoup plus importante."

Ainsi ces épreuves représentent de très bonnes opportunités pour courir des épreuves ouvertes à des sportifs de sa catégorie d'âge et se situant à un échelon intermédiaire entre le niveau national et le niveau observé sur les championnats internationaux junior.

Même pour des sportifs (ves) déjà aguerris aux championnats internationaux juniors, ce type de course reste intéressante : se déplacer à l'étranger, rechercher une confrontation internationale, se placer en tant que favori ou outsider, apprendre à courir dans cette position, peuvent aussi être des objectifs recherchés.

En 2018, les épreuves au programme du projet fédéral jeunes et pour lesquelles la FFTRI constituera des Sélections Nationales sont, sous réserve de modification :

- La coupe d'Europe Junior de Quarteira (Portugal), les 24 et 25 mars
- La coupe d'Europe Junior d'Holtel (Hollande), le 30 Juin
- L'épreuve de qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Banyoles (Espagne), les 7 et 8 Juillet

- Enfin les « British Championships » pour les Juniors et les Youth, (Mallory Park, Leicestershire) les 15 et 16 Septembre. Nous attendons la confirmation d'une invitation par British Triathlon.

Les modalités de sélection pour les épreuves de Quarteira et de Banyoles sont d'ores et déjà définies ci-dessous. Celles pour les épreuves d'Holten et de Leicester seront publiées ultérieurement et feront l'objet d'avenant(s) à ces modalités.

COUPE D'EUROPE JUNIOR QUARTEIRA

Lieu : Quarteira (Portugal)

Date de l'épreuve : 24 et 25 Mars 2018

Seuls (es) les athlètes nés (es) entre 1999 et 2002 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal E.T.U. : 9 hommes / 9 Femmes

Quota attribué à la France : selon classement des sportifs français inscrits à cette épreuve au "ITU World Ranking" et au "ETU Junior Ranking" au moment de la publication des listes de départ.

Critères d'accès à la sélection:

- Avoir terminé dans les 24 premier(e)s du Championnat du monde Junior de Triathlon 2017
- Avoir terminé dans les 16 premier(e)s du Championnat d'Europe Junior de Triathlon 2017
- Avoir terminé dans les 3 premier(e)s du Championnat d'Europe Youth de Triathlon 2017

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 8 premier(e)s du Championnat d'Europe Youth de Triathlon 2017
- Avoir terminé dans les 4 premier(e)s pour les Juniors et dans les 8 premier(e)s pour les Cadets d'une coupe d'Europe Junior de Triathlon en 2017 à condition d'avoir au moins 50 sportifs (ves) et 12 nations représentées au départ
- Etre champion(e) de France Junior(e)s 2017
- Etre champion(e) de France Cadet(tes) 2017

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionnés un(e) ou plusieurs sportifs(ves) après observation des épreuves citées ci-dessus et des résultats obtenus au cours des saison 2017 et 2018. Ces résultats comprennent notamment les compétitions officielles FFA, FFN, UNSS, UGSEL, FFSportU.

Date de publication de la sélection : 7 Février 2018

COURSE DE QUALIFICATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Lieu : BANYOLES (Espagne)

Date de l'épreuve : 7-8 Juillet 2018

Seuls les sportifs nés (e)s en 2001 et 2002 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal E.T.U. : 4 femmes / 4 hommes

Quota attribué à la France : 2 femmes / 2 hommes

Critères d'accès à la sélection

- Etre Champion(ne) de France de Triathlon Cadet(te) 2018
- Lors des tests de sélection, avoir terminé première cadette française en ayant réalisé moins de 28'15" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum de 10'20" sur le 800 NL natation et un temps minimum de 18'15" sur le 5000m course à pied, avoir terminé premier cadet français en ayant réalisé moins de 25'15" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum 9'40" sur le 800 NL natation et de 16'00" sur le 5000 m course à pied.

Critères d'éligibilité

- Lors des tests de sélection, avoir terminé premier(e) cadet(te) au cumul des temps natation, vélo et course à pied.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionné(e)s un ou plusieurs sportifs(ves) après observation des épreuves et tests cités ci-dessus.

Date de publication de la sélection : 5 Juin 2018

**COURSE DE QUALIFICATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE
EPREUVE DE RELAIS MIXTE**

Lieu : BANYOLES (Espagne)

Date de l'épreuve : 8 Juillet 2018

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par l'I.T.U.)

Seuls (es) les sportifs nés (e)s entre 2001 et 2002 peuvent prétendre à la sélection.

Quota maximal I.T.U. : Jusqu'à 1 équipe composée de 2 femmes et 2 hommes peut être inscrite auprès de l'I.T.U..

Les athlètes sélectionnés sur la course individuelle de la course de qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date d'annonce de la sélection : 7 juillet 2018